

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/ N° 2024 - 240

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

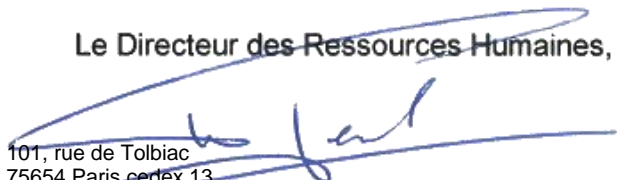
DECIDE

| | |
|-------------------------|---|
| <u>Article unique</u> : | Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs d'études n°15 BAP E : " Ingénieur en ingénierie logicielle " est composé comme suit : |
|-------------------------|---|

| | |
|---|--|
| <u>Président</u> : | M. Abdelkader AMZERT IR - Inserm |
| <u>Experts</u> : | Mme Raphaëlle KLITTING CRCN - Inserm M. David SALGADO IR - Collecteur Analyseur de Données (CAD) - PariSantéCampus M. Daniel SALAS IR - Ird |
| <u>Représentant</u> : | M. Lionel SPINELLI IRHC - Université/Inserm |
| <u>Membre des instances d'évaluation</u> : | Mme Anastella PELET IRHC - Inserm |

Fait à Paris, le 25 juillet 2024

Le Directeur des Ressources Humaines,


101, rue de Tolbiac
75654 Paris cedex 13
Tél. +33 (0)1 44 23 60 00

Nicolas PESNEL